

Bulletin d'inscription au séjour Belle-Île-en-Mer du dimanche 10 au dimanche 17 avril 2016

Le bulletin d'inscription est individuel. Prière d'utiliser un bulletin par personne et de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances. Le participant individuel ou la famille venant avec un nombre impair de participants indiquera, dans toute la mesure du possible, la personne avec laquelle il ou elle partagera une chambre. Contacter Patrice Grevet pour tout renseignement à ce sujet.

Ce bulletin est à imprimer, renseigner et envoyer à

Bassée en Balade, chez Marie-Madeleine Cardon, 5 chemin de la Malfrette, 62840 Lorgies

PARTICIPANT Remplir un bulletin d'inscription par participant en renseignant le nom tel que mentionné sur votre pièce d'identité

nom		prénom	
n° rue			
code postal		ville	
tél. fixe		mobile	
date de naissance		email	
n° de licence FFRP		n° d'inscription au séjour	Réservé à l'organisateur

SÉJOUR Le séjour peut être annulé si le nombre de 25 participants n'est pas atteint à la date du 22/02/2016

description	Séjour en étoile de randonnée pédestre	n° séjour	20160410
lieu	Belle-Île-en-Mer à partir de Palais	dates	10 au 17 avril 2016
organisateur	Patrice Grevet	nombre de participants au séjour	40 personnes

HÉBERGEMENT

type	Auberge de Jeunesse	type de chambre	2 lits superposés
lieu	Belle-Île-en-Mer à partir de Palais	prestation	pension complète

TRANSPORT

type	Co-voiturage jusqu'à Quiberon non pris en charge par l'association. Traversée AR de Quiberon à Palais incluse
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ASSURANCES

annulation Interruption	OUI	NON	Rayer les mentions inutiles. Si la réponse est oui à au moins une des trois rubriques, joindre à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances.
bagages	OUI	NON	
assistance	OUI	NON	

FORMALITÉS

carte nationale d'identité	Conseillée	passeport	Non obligatoire	visa	Non
révision de prix	Prix du séjour ferme et définitif	n° de CNI ou de passeport	Non obligatoire		
conditions d'annulation	Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €. Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue d'au plus 50% du montant du séjour. Entre 1 mois et le début du séjour : retenue pouvant aller jusqu'à 100% du montant du séjour. Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versées.				
IMPORTANT	Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant au verso du présent document.				

PAIEMENT

Prière de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances

coût	quantité	chèque 1	chèque 2	
jeune -18 ans, 2 chèques de 105,00 € chacun		€	€	
jeune 18-21 ans, 2 chèques de 157,50 € chacun		€	€	
adulte +21 ans, 2 chèques de 210,00 € chacun		€	€	
chèques mis en banque les 05/03/2016 et 05/04/2016	total	€	€	

o* Je joins deux chèques de € et € à l'ordre de **Bassée en Balade**

o* J'effectue un (seul) virement de €, IBAN : **FR76 1670 6050 0650 5384 9701 719** ; BIC : **AGRIFRPP867**

(*) Cocher les cases concernées.

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires figurant au verso et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.	Mention manuscrite « Lu et approuvé » Fait à Le <i>signature</i>
RCP : ALLIANZ I.A.R.D. 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Contrat n° 55111371	Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck, 75015 Paris